

**LE MERCREDI 11 JANVIER 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES**

**COMTÉ DE PAPINEAU**

À une séance extraordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 11 janvier 2012, à 18 h 02, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu  
Jocelyn Fréchette  
Raymond Ménard

Jacques D'Août  
Cécile Gauthier  
Carl G. Simpson

**Absence**

Alexandre Iracà

**Représentant du comité de parents :**

Anik Morin

Luc Trottier

**Sont également présents :**

Raynald Goudreau, directeur général  
Jasmin Bellavance, secrétaire général  
Nancy Morin, directrice des ressources éducatives  
Fernand Deschamps, directeur de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin  
Robert Charlebois, contremaître à la sécurité de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin

La séance est ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION 18-CE (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 NOVEMBRE 2011**

**RÉSOLUTION 19-CE (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 30 novembre 2011 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**HUIS CLOS**

**RÉSOLUTION 20-CE (2011-2012)**

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 18 h 06.

Le directeur et le contremaître à la sécurité de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, messieurs Fernand Deschamps et Robert Charlebois, ainsi que la directrice des

558

services éducatifs, madame Nancy Morin, présentent le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est 2124709.

La mère de l'élève dont le numéro de fiche est 2161289 et son conjoint prennent leur siège, il est 18 h 39.

Le directeur et le contremaître à la sécurité de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, messieurs Fernand Deschamps et Robert Charlebois, ainsi que la directrice des services éducatifs, madame Nancy Morin, présentent le dossier de l'élève dont le numéro de fiche est 2161289.

La mère de l'élève dont le numéro de fiche est 2161289 présente ses observations.

Le directeur et le contremaître à la sécurité de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin, messieurs Fernand Deschamps et Robert Charlesbois, ainsi que la mère de l'élève dont le numéro de fiche est 2161289 et son conjoint quittent leur siège, il est 19 h 09.

<b>RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE</b>
----------------------------------

**RÉSOLUTION 21-CE (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est 19 h 35.

<b>DOSSIER D'EXPULSION D'ÉLÈVE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN, À GATINEAU</b>
---

**RÉSOLUTION 22-CE (2011-2012)**

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-13.3);

Attendu les termes de l'alinéa 1.2 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 36 2011)*;

Attendu l'encadrement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin en ce qui a trait aux règles de vie;

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, l'autorité parentale a été informée qu'elle avait le droit d'effectuer des représentations auprès des membres du comité exécutif dans le présent dossier, une possibilité à laquelle l'autorité parentale n'a pas donné suite;

Attendu la demande formulée par la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Attendu l'analyse faite par les membres du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE l'élève dont le numéro de fiche est 2124709 soit expulsé de tous les établissements (écoles et centres) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2011-2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DOSSIER D'EXPULSION D'ÉLÈVE À L'ÉCOLE SECONDAIRE HORMISDAS-GAMELIN,  
À GATINEAU**

**RÉSOLUTION 23-CE (2011-2012)**

Attendu les dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q. chapitre I-13.3);

Attendu les termes de l'alinéa 1.2 de l'article 7.3 du *Règlement relatif à la délégation des fonctions et des pouvoirs (C.C.r 36 2011)*;

Attendu l'encadrement de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin en ce qui a trait aux règles de vie;

Attendu que, conformément aux dispositions de l'article 242 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du comité exécutif ont entendu les représentations effectuées par les parents de l'élève concerné;

Attendu la demande formulée par la direction de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin;

Attendu la recommandation de la directrice du Service des ressources éducatives et l'approbation du directeur général;

Attendu l'analyse faite par les membres du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE l'élève dont le numéro de fiche est 2161289 soit expulsé de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin pour l'année scolaire 2011-2012;

QUE ledit élève puisse intégrer un autre établissement de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées si le tribunal fait le choix de ne pas orienter l'élève, dans la cause judiciaire actuellement en cours d'instance, vers d'autres services que ceux dispensés par la CSCV, et ce sous réserve du respect strict des conditions décrétées par la Direction des services éducatifs;

QU'EN cas de non-respect des conditions et des mesures d'encadrement prévues, l'élève soit expulsé de tous les établissements (écoles et centres) de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2011-2012.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION 24-CE (2011-2012)**

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 8 février 2012, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 19 h 41.

**Marc Beaulieu,**  
Président du comité exécutif

**Jasmin Bellavance,**  
Secrétaire général